

## ETUDE DE CAS : QUELS SONT LES SIGNES DE L'EXPANSION URBAINE ET CHRETIENNE A TOULOUSE DU XI<sup>ème</sup> AU XIII<sup>ème</sup> SIECLE ?

**Doc. 1 : Le plan de Toulouse au Moyen-Age**



### 1. Une ville en croissance

- Rempart antique
- La cité de Toulouse
- Rempart construit au XIII<sup>ème</sup> siècle
- Le bourg Saint-Sernin
- Le faubourg Saint-Cyprien
- Rues médiévales

### 2. Une Eglise très présente

- Cathédrale Saint-Etienne
- Basilique Saint-Sernin
- Eglises ou chapelles
- Hôpitaux ou hospices
- Collèges universitaires

### 3. Une autorité politique partagée

- Château Narbonnais, résidence des comtes de Toulouse
- Maison commune, siège du pouvoir municipal

### 4. Un essor économique et commercial marqué

- Principales rues commerçantes
- Moulins sur la Garonne
- Ports sur la Garonne

### Nom des rues commerçantes mentionnées sur le plan

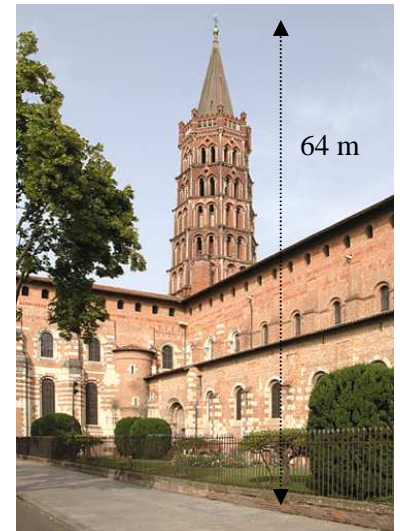
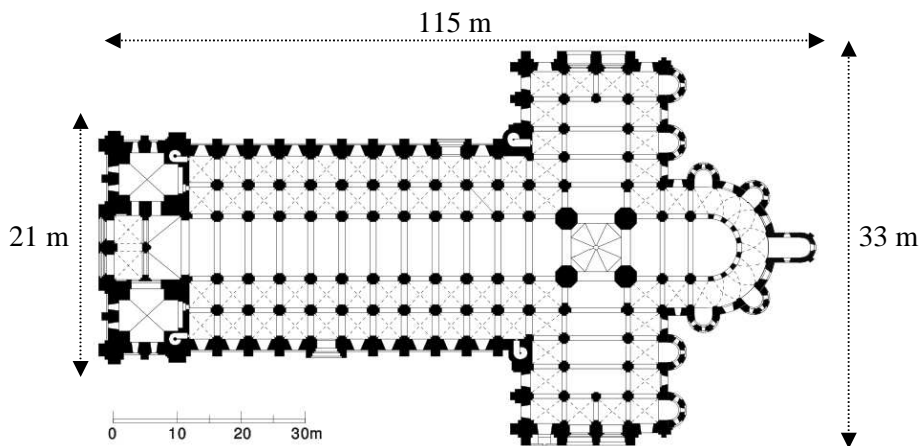
- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| ① Rue tripière       | ④ Rue des boucheries |
| ② Rue des couteliers | ⑤ Rue ferrière       |
| ③ Rue des filatiers  | ⑥ Rue des blanchers  |

## Doc. 2 : L'essor démographique toulousain du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle

« La ville ne se contente pas de trouver dans ses campagnes en pleine vitalité sa nourriture et son travail, voire un marché pour les produits de son artisanat. Elle y puise aussi sa substance humaine, ses hommes et ses femmes plus nombreux qu'autrefois et qui, pour toutes sortes de raisons, en prennent le chemin. Il est certain que la population de Toulouse augmente fortement entre le XI<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle, doublant, triplant peut-être, pour atteindre en 1335 de trente-cinq à quarante mille habitants. A cette augmentation, deux explications possibles et complémentaires. Un accroissement naturel d'abord : on a proposé pour le XII<sup>ème</sup> siècle un coefficient moyen de cinq membres par famille, ce qui n'est que légèrement supérieur au seuil de renouvellement des générations [...]. Une émigration rurale ensuite : la population toulousaine, au XII<sup>ème</sup> siècle, se recrute dans un rayon d'une quarantaine des kilomètres, surtout le long des vallées de la Garonne et de l'Hers, mais aussi au-delà, en Lauraguais toulousain et audois, jusqu'à Carcassonne. »

Gérard Pradaillé, « La ville des comtes », in Michel Taillefer (dir.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, 2002

## Doc. 3 : Saint-Sernin, la plus vaste basilique romane de la chrétienté



## Doc. 4 : Les possessions de l'abbaye de Saint-Sernin

« Beaucoup de concessions avaient été faites à Saint Sernin : l'abbaye possédait de nombreux fiefs. Elle en avait fait l'acquisition à différents titres, soit par donation, soit par achat, soit par gage.

[...] Des donations de fiefs, de domaines, consistant en terres, bois, de décimes<sup>1</sup> et de droits féodaux divers, lui sont faites et s'inspirent de différents motifs (réparation de torts, religion, canonicat à obtenir dans l'abbaye, sépulture à s'assurer dans son cimetière *etc*). De même les églises principales que possédait Saint Sernin en dehors de Toulouse reçoivent aussi des biens pour ces mêmes raisons.

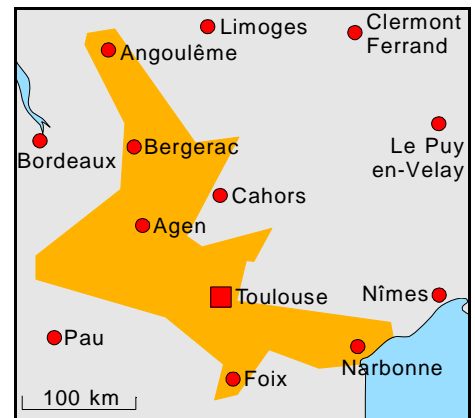
Nous voyons ensuite l'abbaye faire de nombreux achats, acheter par exemple un domaine à Saint-Caprais<sup>2</sup>, des droits sur un moulin ou un domaine, l'église de Launaguet et toutes ses appartenances *etc*.

Assez riche en argent, elle prêtait. C'est ainsi que par la suite de mise en gage, elle détenait quelques domaines. Au terme d'un droit dont on trouve des milliers d'exemples, en attendant que la dette fût acquittée<sup>3</sup>, elle avait tout pouvoir sur les revenus du domaine qui servaient à l'amortir. [...] Les donations, les achats, les mises en gages à la suite d'un prêt avaient permis à l'abbaye d'acquérir de nombreux domaines. Ces biens lui conféraient les droits féodaux qui lui étaient attachés : droit de justice, droit de service, droit de paix, droit de recueillir les décimes par ses agents.

Ses tenanciers<sup>4</sup> devaient acquitter de nombreuses redevances annuelles : des redevances d'argent, dont le taux était fixé une fois pour toutes, et payables à Pâques, à Noël, à la Toussaint, à la Saint-Thomas [...] ; des redevances en grains, avoine, froment, seigle, en vins [...]. A ces redevances, il faut ajouter les leudes. Leude était le nom qu'on donnait à toutes sortes d'impôts. L'abbaye jouissait du droit de leude dans Toulouse et hors de Toulouse.

Enfin, la dernière source de revenus pour l'abbaye était le droit ecclésiastique sur les églises qu'elle possédait, soit sur celles qu'elle administrait qui, réunies, faisaient, en 1175, un total de 183 églises. »

Chanoine Douais, *Commentaire du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin pour la période 844-1200* (1887)



<sup>1</sup> Décime : impôt prélevé par l'Eglise sur la terre

<sup>3</sup> acquittée : remboursée

<sup>2</sup> Saint-Caprais : aujourd'hui, commune de L'Union

<sup>4</sup> tenanciers : paysans exploitant les terres de l'abbaye

### Doc. 5 : L'hérésie cathare

« Le groupe d'hérétiques qui habitent dans notre région [le Sud-Ouest du royaume de France] croit qu'il existe deux Dieux, un Dieu bon et un Dieu mauvais. Ils déclarent que le monde et tout ce qui existe de visible en lui a été créé et fait par un Dieu maléfisant.

Ils rejettent le baptême des enfants parce que ceux-ci n'ont pas la foi, et citant l'Évangile, disent que celui qui n'aura pas la foi sera condamné. Ils ne croient pas à la résurrection des corps. »

Écrit anonyme dénonçant l'hérésie cathare, 1208-1213

### Doc. 6 : La répression de l'hérésie cathare



▲ Annales de Toulouse, 1296, Archives municipales de Toulouse

◀ Jean-Paul Laurens, *La défense de Toulouse*, 1895, salle des Illustres, Hôtel de ville de Toulouse

### Doc. 7 : Le Comte Alphonse Jourdain octroie des droits aux Toulousains (1147)

« Qu'il soit connu de tous, présents et à venir, qui entendront cette charte, que moi Alphonse, comte de Toulouse, je dis, concède et reconnais n'avoir plus droit de queste<sup>1</sup> ni de tolte<sup>2</sup> dans la cité de Toulouse et le bourg de Saint Sernin, sur les hommes et les femmes qui y sont ou qui y seront ; je n'ai plus droit de chevauchée commune dans la cité ni dans le bourg, sauf si la guerre m'est faite dans le Toulousain ; je n'ai plus non plus droit de prêt, à moins que cela ne soit de la volonté de chacun. De plus je confirme à tous les habitants présents et futurs de Toulouse et du bourg et j'approuve tous les bons usages et franchises qu'ils avaient, avec ceux que je leur ai moi même donnés. Raymond de Saint Gilles, fils dudit comte, approuva et concéda tout cela, tel qu'il est écrit ci-dessus. [...] Cela fut fait un mercredi de juillet l'an de l'incarnation de Seigneur 1147<sup>ème</sup>. Pons Vitalis l'écrivit. »

Cartulaire de la cité de Toulouse, 1195

<sup>1</sup> queste : taxe annuelle prélevée sur chaque maison

<sup>2</sup> tolte : taxe sur les marchandises entrant en ville

### Doc. 8 : Les Capitouls, membres du Conseil municipal de Toulouse



« Le comte de Toulouse dispose de tous les pouvoirs. Et les importants de Toulouse voudraient bien quelques miettes pour faire mieux marcher leurs affaires. [...] En 1189, le comte Raymond V établit la commune de Toulouse en confirmant les pouvoirs des consuls sur les affaires de la cité, mais en conservant ceux de battre monnaie, de lever des troupes, de punir vols et conspirations. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, les consuls, élus par leurs pairs, prennent le titre de seigneurs du chapitre (en latin, *domini de capitulo*, d'où viendra l'occitan capitoul). Et leur "maison commune" deviendra, mais seulement au XVI<sup>ème</sup> siècle, le Capitole. »

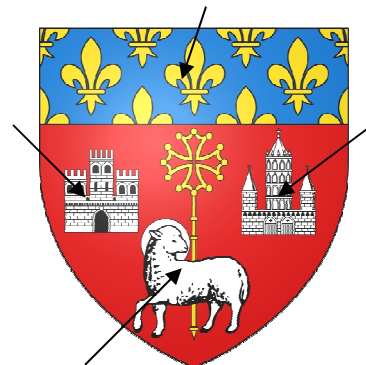
François Giron, « Le pouvoir des capitouls », *L'Express*, 23 décembre 2004

### Doc. 9 : L'évolution de l'autorité politique à Toulouse du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle

Un sceau de la ville de Toulouse (moulage en sire, début du XIII<sup>ème</sup> siècle)



Le blason de la ville de Toulouse, adopté à partir de 1271



**I. Quels sont les signes de l'expansion urbaine et chrétienne à Toulouse du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle ? (étude de cas)**

<p><b>A. Une ville qui connaît un important essor démographique et économique</b></p>	<p><b>B. Une ville marquée par la puissance et l'intransigeance de l'Eglise chrétienne</b></p>	<p><b>C. Une ville qui gagne en libertés et se démarque du comte de Toulouse</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La croissance démographique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>importance de cette croissance</u> (doc. 2)</li>   <li>- <u>facteurs de cette croissance</u> (doc. 2)</li>   <li>- <u>manifestations dans l'espace urbain</u> (doc. 1)</li> </ul> </li>   <li>• <b>L'essor économique et commercial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>activités responsables de cet essor</u> (doc. 1)</li>   <li>- <u>signes dans l'espace urbain</u> (doc. 1)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une Eglise omniprésente et puissante</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>ses fonctions dans Toulouse</u> (doc. 1 et 4)</li>   <li>- <u>richesse et puissance de l'Eglise</u> (doc. 3 et 4)</li> </ul> </li>   <li>• <b>L'Eglise en lutte contre l'hérésie cathare</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>reproches adressés aux cathares</u> (doc. 5)</li>   <li>- <u>moyens de répression</u> (doc. 6)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'autorité du comte de Toulouse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>les pouvoirs du comte</u> (doc. 7 et 8)</li>   <li>- <u>l'évolution de son pouvoir</u> (doc. 7)</li> </ul> </li>   <li>• <b>Le pouvoir municipal des Capitouls</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>les pouvoirs des Capitouls</u> (doc. 8)</li>   <li>- <u>l'évolution de leur pouvoir</u> (doc. 7 et 8)</li> </ul> </li>   <li>• <b>Une nouvelle autorité politique</b> (doc. 9)</li> </ul>